

Dossier de la SCHL – Demande de propositions n° 000477  
Documents de base pour les normes de données du secteur hypothécaire

---

## SOCIÉTÉ CANADIENNE D’HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

---

Questions et réponses pour la demande de propositions (DDP) 000477

1. **Q :** Budget : La SCHL a-t-elle établi un budget pour ces travaux futurs et, le cas échéant, la fourchette de valeur en dollars pourrait-elle être communiquée?

**R :** La SCHL ne communiquera pas cette information

2. **Q :** Titulaire : Y a-t-il une organisation titulaire pour ce travail? En effectuant des recherches sur cette DDP, on trouve le rapport publié par la SCHL le 27 avril 2021 intitulé Recommandation sur le cadre de normes de données hypothécaires. Sur la page Web de ce rapport (<https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-research/research-reports/housing-finance/recommendation-framework-mortgage-industry-data-standards>), la SCHL note que l’élaboration du rapport a été appuyée par une entreprise de services professionnels qui figure également parmi les coauteurs du rapport lui-même.

**R :** La recherche précédente éclairera ce travail. Toutefois, les projets sont indépendants. Le travail publié en avril 2021 visait à déterminer la meilleure approche pour aller de l’avant avec les normes de données hypothécaires au Canada et à évaluer un éventail d’options de gouvernance. En revanche, le travail actuel permettra de créer le matériel de base pour mettre en œuvre l’option choisie dans le cadre du travail initial. Par conséquent, les compétences requises ne sont pas nécessairement les mêmes et il n’y a aucun avantage à avoir travaillé sur les normes de données avec la SCHL auparavant.

3. **Q :** Méthode de tarification : La SCHL envisagerait-elle de modifier l’approche de tarification pour inclure a) des frais fixes globaux ou b) des frais fixes pour chacune des trois composantes livrables par rapport à l’approche proposée actuellement en ce qui concerne le taux et le niveau d’effort?

**R :** La tarification doit indiquer le niveau d’effort requis pour la tarification soumise.

4. **Q :** Empêchera-t-on les cabinets d’experts-conseils (KPMG, PRISM et Actualize Consulting) qui ont participé à la phase précédente des travaux de participer à la présente DDP?

**R :** Non, ils seront autorisés à participer à la DDP.

5. **Q :** Compte tenu de l’importance stratégique de cette initiative et de son incidence sur les finances et l’efficacité à l’échelle du secteur, nous aimerions demander une prolongation

Dossier de la SCHL – Demande de propositions n° 000477

Documents de base pour les normes de données du secteur hypothécaire

de deux semaines pour nous permettre de soumettre une proposition complète et une solution efficace.

**R : La SCHL n'accordera pas de prolongation à cet égard.**

6. **Q :** La portée comprend-elle toutes les données d'assurance prêt hypothécaire ou doit-on prioriser une approche pour la définition et le modèle des données à l'échelle du secteur hypothécaire? La SCHL a-t-elle déterminé quels ensembles de données (canaux d'initiation, souscription, administration, demandes de règlement, etc.) elle aimerait prioriser?

**R : La portée comprend toutes les données hypothécaires. Deux domaines sont prioritaires : 1) la création d'un bloc de titrisation hypothécaire et 2) l'avis n°2 sur le cadre des émetteurs agréés. Ces domaines prioritaires devraient être traités au début du plan de travail, mais le produit final devrait comprendre l'ensemble du marché hypothécaire.**

7. **Q :** Existe-t-il une liste prédéfinie de participants du secteur déjà désignés par la SCHL pour les consultations? Dans l'affirmative, pouvez-vous nous transmettre cette liste ou pouvez-vous nous indiquer le nombre de participants que vous prévoyez mobiliser et les échéances prévues?

**R : La SCHL a désigné les entreprises qui appuient l'initiative et communiquera leurs coordonnées aux proposants sélectionnés. Toutefois, cette liste ne sera pas communiquée pour le moment. Les consultations sont nécessaires, mais elles ne devraient pas être longues. Elles viseront principalement à confirmer que le **dictionnaire initial** constitue un point de départ approprié pour les discussions avec le secteur.**

8. **Q :** Est-ce qu'on s'attend à ce que la SCHL crée une unité de normalisation des données semblable au concept de norme MISMO aux États-Unis?

**R : Le 27 avril, la SCHL a publié sa Recommandation sur le cadre de normes de données hypothécaires. Ce document présente l'opinion actuelle de la SCHL à ce sujet. Ce document se trouve ici en français : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/fr/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-research/research-reports/housing-finance/recommendation-framework-mortgage-industry-data-standards>**

**En anglais : <https://www.cmhc-schl.gc.ca/en/professionals/housing-markets-data-and-research/housing-research/research-reports/housing-finance/recommendation-framework-mortgage-industry-data-standards>**

Dossier de la SCHL – Demande de propositions n° 000477  
Documents de base pour les normes de données du secteur hypothécaire

**9. Q :** La SCHL accepte-t-elle que la réponse à la DDP soit soumise en format PowerPoint?

**R :** Le format PowerPoint sera acceptable.